



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats emploi solidarité

Question écrite n° 20239

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences des nouvelles conditions pour l'attribution des contrats emploi solidarité (CES). En effet, à la baisse drastique des crédits consacrés aux CES, les critères, pour accéder aux CES, ont été renforcés. La situation devient préoccupante, notamment dans le département des Deux-Sèvres où le renouvellement de nombreux contrats CES a entraîné des situations sociales difficiles pour les bénéficiaires. Il lui demande de lui préciser si elle entend adopter de nouvelles mesures pour répondre aux légitimes inquiétudes exprimées.

Texte de la réponse

En 1998, le volume global des mesures permettant de lutter contre le chômage de longue durée a été maintenu au même niveau qu'en 1997. Cependant, la répartition par région des enveloppes de mesures s'est effectuée non plus seulement sur la base des niveaux de consommation constatés l'année antérieure, mais aussi en fonction de critères objectifs relatifs aux publics (nombre de chômeurs de longue durée de plus de deux ans, de jeunes chômeurs de longue durée ou de bénéficiaires du RMI) ou à la situation du marché du travail au niveau local. Par ailleurs, les partenaires du service public de l'emploi réunis aux niveaux de la région et du département déterminent le volume d'entrées en CES le mieux adapté aux besoins des demandeurs d'emploi, après élaboration de diagnostics locaux. Cependant, afin de tenir compte des demandes et des besoins des personnes en difficulté d'accès à l'emploi, une enveloppe supplémentaire de 30 000 contrats emploi-solidarité a été dégagée au second semestre 1998. Celle-ci a permis aux services de gestion de répondre aux besoins les plus urgents répertoriés au niveau local.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20239

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 1998, page 5512

Réponse publiée le : 29 mars 1999, page 1898